

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°31 Arrêté du 29 Janvier 1917 donnant main-levée d'un cautionnement nu Sieur Abdou Mohamed.

n°31

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 janvier 1917

Numéro JO
n° 243 du 31/01/1917

Date du numéro
31 janvier 1917

VISAS

L'Inspecteur Général, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Cote Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 18414, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884; Vu le marché passé le 3 Décembre 1914 avec M. Abdou Mohamed Kassim pour le fermage du marché couvert

Vu l'acte de prorogation dudit contrat en date du 21 Décembre 1915

Considérant le sieur Abdou Mohamed Kassim a complètement rempli les clauses de son contrat;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

ils est donné main-levée au monsieur Abdou Mohamed Kassim du cautionnement de (mille francs) qu'il a constitué le 15 Décembre 1913, suivant récépissé n° 307, en garantie de l'exécution des clauses de son marché. Ledit cautionnement peut, en conséquence, lui être remboursé. Art. 2.-Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

fillon